

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement budget de la commission syndicale de Maillargues - DE_045_2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence de Philippe ROSSEEL,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 60 512,32 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_045_2024-DE
A G E D I

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET SECTION DE MAILLARGUES		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+33 963,20 €
B – Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 26 549,12 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 60 512,32 €
D – Solde d'exécution d'investissement		16 950,00 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement		-21 950,00 €
Besoin de financement - F	= D + E	-5 000,00 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 60 512,32 €
1. Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		+5 000,00 €
2. H – Report en fonctionnement R 002		+55 512,32 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_045_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Excusés:

Présents non votants :

Absents:

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement budget du camping municipal d'Allanche - DE_044_2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

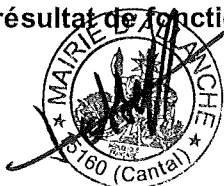
Sous la Présidence de Philippe ROSSEEL,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 37 022,23 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_044_2024-DE
A G E D I

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET CAMPING MUNICIPAL		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+15 110,10 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 21 912,13 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 37 022,23 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>		26 563,56 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		-44 587,81 €
Besoin de financement - F	= D + E	-18 024,25 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 37 022,23 €
1. Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		+18 024,25 €
2. H – Report en fonctionnement R 002		+18 997,98 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_044_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement budget eau et assainissement de la commune d'Allanche - DE_043_2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence de

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 14 141,39 €
- Un déficit de fonctionnement de : /



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_043_2024-DE

A G E D I

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+7 423,56 €
B – Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 6 717,83 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 14 141,39 €
D – Solde d'exécution d'investissement		172 439,12 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement		-109 986,95€
Besoin de financement - F	= D + E	62 452,17 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 14 141,39 €
1. Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		
2. H – Report en fonctionnement R 002		+ 14 141,39 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le :

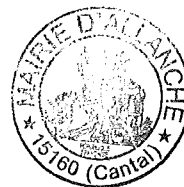


Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_043_2024-DE
A G E D I

publié le : 24 AVR. 2024

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_043_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement budget principal de la commune d'Allanche - DE_042_2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la Présidence de Monsieur Philippe ROSSEEL

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 313 772,53 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_042_2024-DE
A G E D I

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET GENERAL		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+146 593,11€
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 167 179,42 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+313 772,53 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>		-2 240,34 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		-109 045,78€
Besoin de financement - F	= D + E	-111 286,12 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 313 772,53 €
1. Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		111 286,12 €
2. H – Report en fonctionnement R 002		+202 486,41 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_042_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

**Objet: ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DE_031_2024 pour erreur matérielle :
Convention de mise à disposition des locaux entre la MAM « les p'tites z'ailes du Cézallier" -
DE_054_2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une MAM est en cours de construction au sein de la commune. Cette dernière est portée par deux assistantes maternelles exerçant sur le territoire allanchois.

Une MAM est une structure constituant une alternative au développement de l'offre des modes d'accueil, en levant les freins à l'emploi des assistants maternels confrontés à des problématiques liées à leur logement ou à leur isolement professionnel.

Il est prévu que la commune mette à disposition des locaux constituant un ensemble de pièces de 157.60 m². Ces locaux se situent au sein du bâtiment de l'école primaire sise 1 Place du Cézallier, 1560 Allanche.



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_054_2024-DE
A G E D I

Cette mise à disposition se fera par le biais d'une convention entre la commune d'Allanche et la MAM "Les p'tites z'ailes du Cézallier". La convention sera d'une durée de trois ans et se renouvellera le cas échéant par tacite reconduction.

Un exemplaire de ladite convention est joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux jointe à la présente délibération au bénéfice de la MAM "Les p'tites z'ailes du Cézallier" ;
- **DECIDE** de mettre à disposition les locaux à l'association "Les p'tites z'ailes du Cézallier" pour l'exercice des compétences d'une Maison d'assistance maternelle en contrepartie du reversement des coûts de fonctionnement auprès de la commune, évalués à 2,65 € par jour et par enfant ;
- **DECIDE** d'inscrire au BP 2024 les crédits nécessaires à l'aménagement de la structure.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024
publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_054_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: ANNULE ET REMPLACE la délibération N° DE_2024_033 pour cause d'erreur matérielle : Attribution des subventions 2024 - DE_055_2024

Monsieur le Maire fait état des attributions faites par la commission aux associations et propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

Attribution des Subventions 2024

Désignation	2023	2024
Estivade en Cézallier	2 400,00 €	2 400,00 €
Comité des fêtes Allanchois	2 000,00 €	2 000,00 €
Entente Cézallier-Alagnon	800,00 €	800,00 €
Asso Patrimoine et Tradition	600,00 €	600,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers		

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_055_2024-DE
A G E D I



Amicale Anciens Sapeurs Pompiers	284,00 €	300,00 €
Judo club	1 000,00 €	1 000,00 €
Asso des commerçants		
Asso Four de roche	500,00 €	500,00 €
Club de pétanque	800,00 €	1 000,00 €
Club féminin GYM	800,00 €	800,00 €
Comice Agricole Salers du Canton d'Allanche	300,00 €	300,00 €
Tir sportif Allanchois		
AS Collège	1 000,00 €	1 000,00 €
Enfant du Canton d'Allanche		
Eleveurs de chevaux lourds	500,00 €	500,00 €
Les bruyères de Mathonière	150,00 €	150,00 €
APE	500,00 €	500,00 €
Vélo club du Cézallier	400,00 €	400,00 €
Assoc Ancien Combattants		
Comice laitier du Haut Cantal	200,00 €	300,00 €
Cté d'organisation des journées d'élevage		
Donneurs de Sang	100,00 €	200,00 €
Association Cézallier		
Ligue contre le Cancer	50,00 €	50,00 €
Assoc Ancien d'AFN	300,00 €	300,00 €
Assoc amis de la Roche Grande	300,00 €	300,00 €
Cézallier vallée de la Sianne	150,00 €	150,00 €
GVA	50,00 €	100,00 €
ADMR	5 710,00 €	7 000,00 €
AAPPMA		
DDEN		50,00 €
Totaux	19 394,00 €	20 700,00 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_055_2024-DE

A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: ANNULE ET REMPLACE : Vote des taux des contributions directes locales 2024 - DE_059_2024

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DE 046 2024 pour cause d'erreur matérielle de l'annexe.

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Si les documents nécessaires à l'adoption du budget, énumérés à l'article D 1612-1 du CGCT, n'ont pas été communiqués avant le 31 mars, les collectivités disposeront d'un délai de 15 jours calendaires supplémentaires à compter de la date de communication de ces documents.

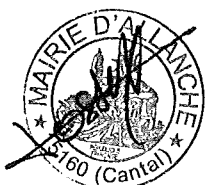
Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

Date de transmission de l'acte: 17/05/2024

Date de réception de l'AR: 17/05/2024

015-211500012-DE_059_2024-DE

A G E D I



A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l'année 2024, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale devra à nouveau être voté. Deux options sont dès lors envisageables :

- soit le maintien du taux 2023 ;
- soit la modulation du taux 2023.

La modulation doit toutefois respecter les règles de lien entre le taux des taxes locales conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts.

Délibération portant fixation des taux d'imposition pour 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 12 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38.85 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59.16 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 5.73%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1. DE MAINTENIR** les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et de les porter à :

TH : 5.73%

TFB : 38.85%



Date de transmission de l'acte: 17/05/2024
Date de réception de l'AR: 17/05/2024

015-211500012-DE_059_2024-DE
A G E D I

TFPNB : 59.16 %

2. DE CHARGER M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le :

24 AVR. 2024

publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 17/05/2024
Date de reception de l'AR: 17/05/2024

015-211500012-DE_059_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Attribution d'aide sociale - DE_056_2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'aide sociale qui a été reçue en mairie émanant d'un administré dans le besoin.

La commission sociale s'est réunie aujourd'hui même et a émis un avis favorable à la demande d'aide financière et a décidé de participer à hauteur de **TROIS CENT EUROS (300,00 €)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser une aide financière d'un montant de **TROIS CENT EUROS (300,00€)** à l'administré concerné ;
- **AUTORISE** le Maire à procéder au versement de l'aide.



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_056_2024-DE
A G E D I

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_056_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Excusés:

Présents non votants :

Absents:

Objet: Choix du tarif nuitée pour le gîte du camping municipal - DE_053_2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie d'un grand gîte au sein du bâtiment de l'accueil du camping. Il précise que ce gîte est en cours de rafraichissement et pourra être mis à la location lors de l'ouverture du camping municipal.

Le gîte a pour vocation l'accueil de randonneurs en nuitée étape. Les cyclistes auront la possibilité de stationner leurs vélos en sécurité.

Ce nouveau gîte sera composé de :

- Un espace de restauration partagé et équipé ;
- 12 couchages individuels composés de 3 chambres de 2 lits simples et d'un dortoir composé de deux lits simples et deux lits superposés ;

Monsieur le Maire précise que la commune doit

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_053_2024-DE

A G E D I



municipal. Il propose aux membres de l'assemblée de s'aligner sur les tarifs en vigueur sur le territoire à savoir entre 13 € et 15 € la nuitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de fixer le tarif à un prix de **DOUZE EUROS (12,00 €)** par personne et par nuit ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'affichage sur place et en ligne du tarif du gîte du camping municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_053_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Excusés :

Présents non votants :

Absents :

Objet: Demande de dérogation prévue au III de l'article L 122-7 du code de l'urbanisme à la demande de CUB concernant la parcelle cadastrée section ZD n°29 - DE_051_2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le CUB 015 001 23 S0050 déposé par Monsieur et Madame Vivien et Noémie LOPEZ pour la construction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée ZD numéro 29 sise à Allanche a été refusé,

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas dotée d'un document d'urbanisme opposable aux tiers et que ce sont les dispositions du Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquent sur le territoire communal.

L'article L. 122-5 du code de l'urbanisme impose que l'urbanisation soit réalisée en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou habitations existantes,

Toutefois, l'article 122-7 précise que les constructions qui ne sont pas situées en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_051_2024-DE
A G E D I



peuvent être autorisées dans les conditions définies au 4° de l'article L. 111-4 dudit code si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et lieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux articles L. 122-9 et L.122-10 du même code.

Le refus du certificat d'urbanisme litigieux se base sur deux faits :

- la future construction ne serait pas réalisée en continuité d'un groupe de construction,
- la construction la plus proche serait à plus de 50 mètres.

Considérant le projet de Monsieur et Madame LOPEZ qui n'est autre que de développer l'attractivité du territoire avec une installation maraîchère-agricole,

Considérant que pour leur activité, les époux LOPEZ doivent bénéficier d'une habitation à proximité immédiate,

Considérant que ladite parcelle abrite dores et déjà une maison d'habitation qui fut occupée jusqu'en 2018, et que le coût de la restauration de cette maison surpasserait le coût d'une construction nouvelle,

Considérant que le projet se situe à proximité des réseaux publics d'électricité, d'eau potable et de voirie et qu'aucune dépense d'extension de réseau ne sera engagée par la commune,

Considérant que sur les quinze dernières années la commune n'a délivré que peu de permis de construire en dehors des bâtiments agricoles,

Considérant que l'ancienne maison d'habitation sera employée à l'usage de bâtiment agricole (stockage des légumes),

Considérant que Monsieur LOPEZ souhaite vivre sur le territoire de la commune d'Allanche avec sa famille et ainsi participer à la repopulation du village et à son attractivité quotidienne,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une dérogation de Monsieur le Préfet du Cantal afin d'autoriser Monsieur et Madame LOPEZ à édifier leur maison d'habitation sur la parcelle cadastrée ZD N°29 ;
- **DEMANDE** le réexamen et/ou la modification du CUB 015 001 23 S0050 aux services de la DDT du Cantal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_051_2024-DE
A G E D I

et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_051_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Sollicitation du produit des amendes de police 2024 - DE_060_2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 3500 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention (amendes de police) pour la restauration des parapets des murs de soutènement Avenue du Puy Mary et du Pont Romain d'Allanche.

Lesdits travaux de restauration sont situés sur la route départementale n°09 et sont estimés à **VINGT NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS ET DEUX CENTIMES HORS TAXES (29.872,02 € HT).**

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire et après



Date de transmission de l'acte: 31/05/2024

Date de réception de l'AR: 31/05/2024

015-211500012-DE_060_2024-DE

A G E D I

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2024 ;
- **ETABLIT** le plan de financement comme suit :
 Montant estimatif du projet HT : 29.872,02 €
 Montant estimatif du projet TTC : 35.846,42 €

Montant des travaux et des subventions à percevoir	DÉPENSES	RECETTES
Montant des travaux HT	29.872,02 €	
Produit des amendes de police 2024 (25%)		7.468,00 €
AUTOFINANCEMENT (75 %)		22.404,02 €
TOTAL HT	29.872,02 €	29.872,02 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférant à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 31/05/2024
 Date de reception de l'AR: 31/05/2024

015-211500012-DE_060_2024-DE
 A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Vote du budget primitif 2024 : Budget camping municipal d'Allanche - DE_049_2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget camping municipal de la Commune D'Allanche,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_049_2024-DE
A G E D I

L'adoption du budget du camping municipal de la Commune D'Allanche pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 210 004,74 Euros

En dépenses à la somme de : 210 004,74 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	40 950,00 €
65	Autres charges de gestion courante	200,00 €
66	Charges financières	100,00 €
67	Charges spécifiques	100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	18 521,93 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		59 871,93 €

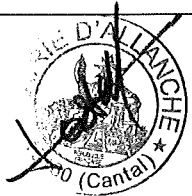
RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	40 000,00 €
74	Dotations et participations	373,95 €
77	Produits spécifiques	500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	18 997,98 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		59 871,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	145 122,91 €



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_049_2024-DE
A G E D I

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	150 132,81 €
---------------------------------	--------------

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	19 045,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 024,25 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	67 978,07 €
021	Virement de la section de fonctionnement	18521,93 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	26 563,56 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	150 132,81 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_049_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Vote du budget primitif 2024 : Budget de la commission syndicale de Maillargues - DE_050_2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget de la commission syndicale de Maillargues,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,



DELIBERE ET

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_050_2024-DE

A G E D I

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la commission syndicale de Maillargues pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 112 362,32 Euros

En dépenses à la somme de : 112 362,32 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	57 762,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 350,32 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	70 612,32 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	10 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 512,32 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	70 612,32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	34 750,00 €
23	Immobilisations en cours	7000,00 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 750,00 €



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_050_2024-DE
A G E D I

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	7 649,68 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 350,32 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	16 950,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		41 750,00 €

ADOpte A LA MAJORITE

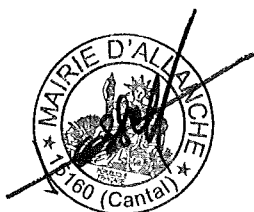
**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_050_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

**Objet: Vote du budget primitif 2024 : budget eau et assainissement de la commune d'Allanche
- DE_048_2024**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget eau et assainissement de la Commune D'Allanche,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,



DELIBERE ET

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_048_2024-DE

A G E D I

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget eau et assainissement de la Commune D'Allanche pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 253 617,80 Euros

En dépenses à la somme de : 1 253 617,80 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	102 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0 €
65	Autres charges de gestion courante	9 000,00 €
66	Charges financières	15 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	13 967,80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		217 267,80 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	169 783,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 326,41 €
77	Produits spécifiques	5 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 017,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 141,39 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		217 267,80 €



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_048_2024-DE
A G E D I

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	125 645,00 €
21	Immobilisations corporelles	830 355,00 €
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	39 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 350,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 036 350,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	471 334,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	301 054,53 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 559,04 €
021	Virement de la section de fonctionnement	13 967,80 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 995,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	172 439,12 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 036 350,00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_048_2024-DE
A G E D I

publié le : 24 AVR. 2024

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_048_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Excusés :

Présents non votants :

Absents :

**Objet: Vote du budget primitif 2024 : Budget principal de la commune d'Allanche -
DE_047_2024**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune D'Allanche,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,



DELIBERE ET

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_047_2024-DE

A G E D I

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget principal de la Commune D'Allanche pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 903 223,73 Euros

En dépenses à la somme de : 2 903 223,73 Euros

ARTICLE 2 :

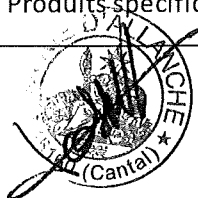
D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	428 050,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	479 800,00 €
014	Atténuations de produits	47 225,00 €
65	Autres charges de gestion courante	187 950,00 €
66	Charges financières	21 700,00 €
67	Charges spécifiques	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	167 274,11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 358 999,11 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	20 500,00 €
70	Produits des services, du domaine, vente	149 200,00 €
73	Impôts et taxes	490 731,00 €
74	Dotations et participations	348 032,00 €
75	Autres produits de gestion courante	76 000,00 €
76	Produits financiers	71 050,00 €
77	Produits spécifiques	



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_047_2024-DE
A G E D I

002	Résultat de fonctionnement reporté	202 486,11 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 358 999,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	120 634,28 €
204	Subvention d'équipement versées	33 150,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 252 200,00 €
23	Immobilisations en cours	36 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00 €
001	Solde d'exécution section d'investissement	2 240,34 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 544 224,62 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	858 427,38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	344 237,01 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 286,12 €
021	Virement de la section de fonctionnement	167 274,11 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 544 224,62 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_047_2024-DE
A G E D I

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le 24 AVR. 2024

LE MAIRE
Philippe ROSSEEL



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_047_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 12

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Pour :12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Claudine HOUSELLE, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés:

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants : Philippe ROSSEEL

Absents: JACQUELINE BARTHAIRE

Objet: Vote du compte administratif - Budget camping municipal de la commune d'Allanche - DE_040_2024

Le conseil municipal réuni et présidé par Philippe ROSSEEL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Philippe ROSSEEL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

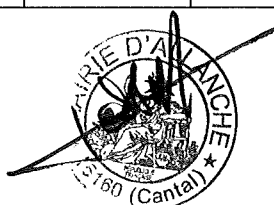
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	21 912,13	0,00	26 925,68	0,00	48 837,81
Opérations exercice	25 339,70	40 449,80				049,80

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_040_2024-DE
A G E D I



Total	25 339,70	62 361,93	962,12	27 525,68	26 301,82	89 887,61
Résultat de clôture		37 022,23		26 563,56		63 585,79
Restes à réaliser	0,00	0,00	63 632,81	19 045,00	63 632,81	19 045,00
Total cumulé	0,00	37 022,23	63 632,81	45 608,56	63 632,81	82 630,79
Résultat définitif		37 022,23	18 024,25			18 997,98

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour les votes. Madame HOUSELLE, 1ère adjointe, se charge de faire voter le compte administratif à l'assemblée.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_040_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 12

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Claudine HOUSELLE, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour :10

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 2

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants : Philippe ROSSEEL

Absents: JACQUELINE BARTHAIRE

Objet: Vote du compte administratif - Budget de la commission syndicale de Maillargues - DE_041_2024

Le conseil municipal réuni et présidé par Philippe ROSSEEL,

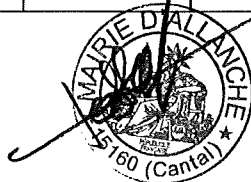
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Philippe ROSSEEL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	26 549,12	0,00	16 950,00	0,00	43 499,12
Opérations exercice	25 437,55	59 400,75				400,75

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_041_2024-DE
A G E D I



Total	25 437,55	85 949,87	0,00	16 950,00	25 437,55	102 899,87
Résultat de clôture		60 512,32		16 950,00		77 462,32
Restes à réaliser	0,00	0,00	26 780,00	4 830,00	26 780,00	4 830,00
Total cumulé	0,00	60 512,32	26 780,00	21 780,00	26 780,00	82 292,32
Résultat définitif		60 512,32	5 000,00			55 512,32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour les votes. Madame HOUSELLE, 1ère adjointe, se charge de faire voter le compte administratif à l'assemblée.

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_041_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 12

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Pour :12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Claudine HOUSELLE, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés:

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants : Philippe ROSSEEL

Absents: JACQUELINE BARTHAIRE

Objet: Vote du compte administratif - Budget eau et assainissement de la commune d'Allanche - DE_039_2024

Le conseil municipal réuni et présidé par Philippe ROSSEEL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Philippe ROSSEEL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	6 717,83				353 478,46

Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_039_2024-DE
A G E D I



Opérations exercice	191 359,47	198 783,03	334 424,73	160 103,22	525 784,20	358 886,25
Total	191 359,47	205 500,86	334 424,73	506 863,85	525 784,20	712 364,71
Résultat de clôture		14 141,39		172 439,12		186 580,51
Restes à réaliser	0,00	0,00	162 998,96	53 012,01	162 998,96	53 012,01
Total cumulé	0,00	14 141,39	162 998,96	225 451,13	162 998,96	239 592,52
Résultat définitif		14 141,39		62 452,17		76 593,56

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour les votes. Madame HOUSELLE, 1ère adjointe, se charge de faire voter le compte administratif à l'assemblée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_039_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 12

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Claudine HOUSELLE,*

Votants: 12

Pour :12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Claudine HOUSELLE, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés:

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants : Philippe ROSSEEL

Absents: JACQUELINE BARTHAIRE

**Objet: Vote du compte administratif : budget principal de la commune d'Allanche -
DE_058_2024**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°DE_038_2024 pour erreur matérielle

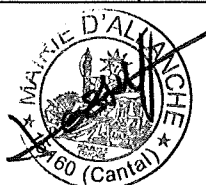
Le conseil municipal réuni et présidé par Philippe ROSSEEL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Philippe ROSSEEL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	Ensemble
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		
			Date de transmission de l'acte: 24/04/2024 Date de réception de l'AR: 24/04/2024	es ou dent

015-211500012-DE_058_2024-DE
A G E D I



Résultats reportés	0,00	167 179,42	10 235,82	0,00	10 235,82	167 179,42
Opérations exercice	983 497,98	1 130 091,09	360 220,49	368 215,97	1 343 718,47	1 498 307,06
Total	983 497,98	1 297 270,51	370 456,31	368 215,97	1 353 954,29	1 665 486,48
Résultat de clôture		313 772,53	2 240,34			311 532,19
Restes à réaliser	0,00	0,00	613 134,28	504 088,50	613 134,28	504 088,50
Total cumulé	0,00	313 772,53	615 374,62	504 088,50	613 134,28	815 620,69
Résultat définitif		313 772,53	111 286,12			202 486,41

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil municipal pour les votes. Madame HOUSELLE, 1ère adjointe, se charge de faire voter le compte administratif de l'assemblée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_058_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

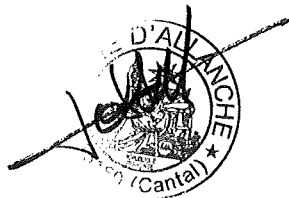
Absents :

Objet: Vote du compte de gestion - Budget camping municipal de la commune d'Allanche - DE_036_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_036_2024-DE
A G E D I

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_036_2024-DE

A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Vote du compte de gestion - Budget de la commission syndicale de Maillargues - DE_037_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_037_2024-DE
A G E D I

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le :
24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_037_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents :

Objet: Vote du compte de gestion - Budget eau et assainissement de la commune d'Allanche - DE_035_2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_035_2024-DE

A G E D I

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024
Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_035_2024-DE
A G E D I

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13

*douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Excusés :

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

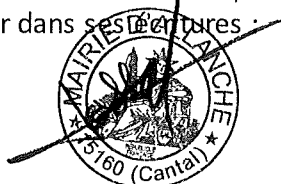
Absents :

**Objet: Vote du compte de gestion - Budget principal de la commune d'Allanche -
DE_034_2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de réception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_034_2024-DE

A G E D I

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Philippe ROSSEEL**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVR. 2024

publié le : 24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 24/04/2024

Date de reception de l'AR: 24/04/2024

015-211500012-DE_034_2024-DE
A G E D I